



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-076

PUBLIÉ LE 15 MARS 2019

Sommaire

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2019-03-13-003 - Arrêté modificatif n°3 à l'arrêté de nomination n°17.203 du 25 juillet 2017 portant nomination des membres de la CRPA (2 pages)

Page 3

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2019-03-13-003

Arrêté modificatif n°3 à l'arrêté de nomination n°17.203 du
25 juillet 2017 portant nomination des membres de la
CRPA

*Arrêté modificatif n°3 à l'arrêté de nomination n°17.203 du 25 juillet 2017 portant nomination des
membres de la CRPA*

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**modifiant l'arrêté préfectoral n°17.203 en date du 25 juillet 2017
Portant nomination à la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25;

Vu l'arrêté préfectoral n°17.203 en date du 25 juillet 2017 portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est nommé membre de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire, au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles », en tant que suppléante, Madame Laurence de Livois, membre de l'association des Vieilles Maisons Françaises de l'Indre-et-Loire, en remplacement de Madame Joëlle de Redon.

Article 2 : Est nommé membre de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire, au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux », en tant que titulaire, le colonel Hervé Auvitu, officier adjoint au commandement de région de gendarmerie Centre-Val de Loire, et, en tant que suppléant, le commandant Régis Barillot, officier adjoint au commandement du groupement de Loir-et-Cher.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°17.203 en date du 25 juillet 2017 portant nomination des membres de la commission régionale de l'architecture et du patrimoine restent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 13 mars 2019
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 19.025 enregistré le 13 mars 2019